

## EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

[Texte]

Wednesday, April 16, 1986

• 1537

**The Chairman:** I call the meeting to order. We have with us as witnesses today the Institute of Association Executives. We are pleased to welcome you here today, and look forward to your contribution in the discussions we will be considering over the next couple of months.

I am going to call on Paulette Vinette, the President of the organization. Perhaps you could introduce the people you have with you, and then feel free to proceed with any opening statement you would like to make.

**Ms Paulette Vinette (President, Institute of Association Executives):** Thank you very much for having invited us, first. I have with me the Chairman of the Board of our institute, Michel Tremblay, and Ken Graydon, Chairman of our National Legislative Committee.

In the interest of time I would like to refresh your memory just quickly regarding the purpose and composition of our institute, as explained in our brief.

IAE represents individuals who are paid senior executives who manage associations in Canada. Therefore, our constituency is not only the national associations you will probably be most familiar with, but also the provincial, regional, municipal associations. We cross all the fields; we represent industry, trade associations, professional societies, registered charities, commercial organizations like Chambers of Commerce, Boards of Trade, etc. The only group we do not represent are the paid staff of unions.

If you have any questions regarding our composition, I guess the only part I would like to make clear is that we are representing the professional individuals as opposed to their associations.

I would now like to invite Ken Graydon, our Legislative Committee Chairman, to review briefly our views as expressed in the brief.

**Mr. Ken Graydon (Chairman, Legislative Committee, Institute of Association Executives):** Thank you very much. I presume you have had a chance to read the brief, so I do not want to dwell on it unduly. I would rather take time to answer questions, if that is most helpful.

I think at the outset all I would like to say is that while we spend a fair bit of time in our brief talking about how a registration system might work and the limitations we feel it should have, we probably do not stress as much as we should have—and I would like to do now right off the start—that we do not feel there is a need for a registration system at all.

## TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

[Traduction]

Le mercredi 16 avril 1986

**Le président:** La séance est ouverte. Nous recevons aujourd'hui les représentants de l'Institut des directeurs d'association. Nous sommes heureux de vous accueillir aujourd'hui et nous serons heureux d'entendre votre point de vue sur les questions que nous étudierons au cours des deux prochains mois.

Je donne la parole à la présidente de l'organisation, M<sup>me</sup> Paulette Vinette. Vous pourriez peut-être présenter les personnes qui vous accompagnent, puis faire un exposé d'ouverture si vous le désirez.

**Mme Paulette Vinette (présidente, Institut des directeurs d'association):** Tout d'abord je voudrais vous remercier de nous avoir invités. M'accompagnent aujourd'hui le président du conseil de l'Institut, M. Michel Tremblay, ainsi que le président du Comité national de législation, M. Ken Graydon.

Afin de ne pas perdre de temps, j'aimerais vous rappeler rapidement le but et la composition de notre institut, que nous expliquons plus en détail dans notre mémoire.

L'IDA regroupe les administrateurs supérieurs rémunérés de diverses associations canadiennes. Notre institut n'est par conséquent pas seulement composé de cadres d'associations nationales que vous connaissez sans doute mais également d'associations provinciales, régionales et municipales. Nous représentons tous les domaines, les associations industrielles et commerciales, les sociétés professionnelles, les organismes de charité accrédités, les organisations commerciales comme les chambres de commerce, *Boards of Trade*, etc. Le seul groupe que nous ne représentons pas est le personnel rémunéré des syndicats.

Au cas où vous vous poseriez certaines questions concernant nos membres, je suppose qu'il convient de signaler que nous représentons les professionnels eux-mêmes et non leurs associations.

J'aimerais maintenant inviter le président de notre Comité de législation, M. Ken Graydon, à résumer brièvement le point de vue que nous exprimons dans notre mémoire.

**M. Ken Graydon (président, Comité de législation, Institut des directeurs d'association):** Merci. Je suppose que vous avez eu la possibilité de lire le mémoire et je ne m'y attarderai pas par conséquent indûment. J'aimerais plutôt prendre le temps de répondre aux questions si cela peut être utile.

Au départ, il convient de signaler que si notre mémoire étudie en long et en large la façon dont un système d'enregistrement pourrait fonctionner et les limites que celui-ci devrait avoir, nous n'insistons peut-être pas comme nous aurions dû le faire—et c'est la raison pour laquelle je veux rectifier les choses dès le départ—nous n'insistons peut-être pas suffisamment sur le fait qu'à notre avis, un tel système d'enregistrement n'est pas du tout nécessaire.